



Surveillance des communes

Surveillance des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

Monsieur le Maire
Messieurs les Conseillers administratifs
de la Ville de Genève
Case postale
1211 GENEVE 3

N/réf : MMD/fmo

Genève, le 22 avril 2003

241/03

Concerne : **Crédit de 250 000 F destiné à couvrir les frais des mesures d'exploitation du bâtiment et d'organisation du travail pour permettre l'exécution des travaux de réfection des façades et de la toiture du bâtiment dit "des Casemates" situé boulevard Emile-Jaques-Dalcroze 11, sur la parcelle N° 4359, fe 13, de la Ville de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève**

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de votre commune du 9 avril 2003, relative à l'objet visé en marge, et vous informons que nous en transmettons copie au service suivant :

- Surveillance des communes, section financière

afin d'en obtenir le préavis nécessaire.

Sauf remarque du service susmentionné, il pourra être donné suite à cette délibération après l'échéance du délai référendaire indiqué ci-dessous, conformément à l'article 66, alinéa 2 de la Loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Myriam Matthey-Doret
Directrice

Date d'affichage : 17 avril 2003
Fin délai référendaire le : 27 mai 2003